

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de DAGLAN

pièce

4.2

Mairie d'œuvre

Karthéo

Mairie d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

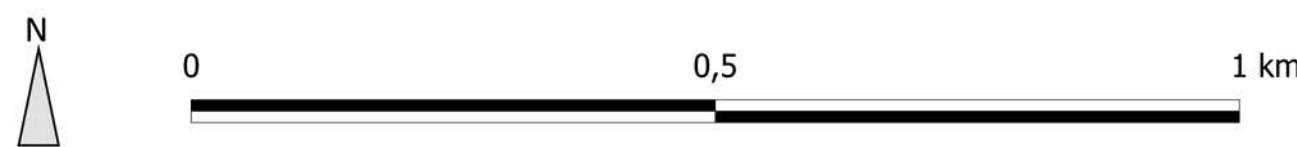
DOMME VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

DOMME VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du conseil communautaire en date du 30 octobre 2025

Le Président,
Jean-Christophe CASSAGNOLE



Légende

- Cadaastre

Contour communal

Parcelles

Bâti
- Prescriptions linéaires

07 - Eléments de paysage

24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Prescriptions ponctuelles

Eléments de patrimoine à préserver
- Prescriptions surfaciques

02 - Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (PPRI Zone rouge)

02 - Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (PPRI Zone bleue)

07 - Elément de paysage

05 - Emplacement réservé

16 - Bâtiment pouvant changer de destination

18 - Secteur soumis à Opération d'Aménagement et de Programmation

25 - Eléments de continuité écologique
- Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

Ua - zone urbaine ancienne

Uv - zone urbaine village

Uh - zone urbaine hameau

Ue - zone urbaine équipement

Ut - zone urbaine touristique

Ux1 - zone urbaine économique - commercial et artisanat

Ux2 - zone urbaine économique - ZAE et industrie

1AU - zone de développement ouverte

2AU - zone de développement fermée

2AUt - zone de développement touristique fermée

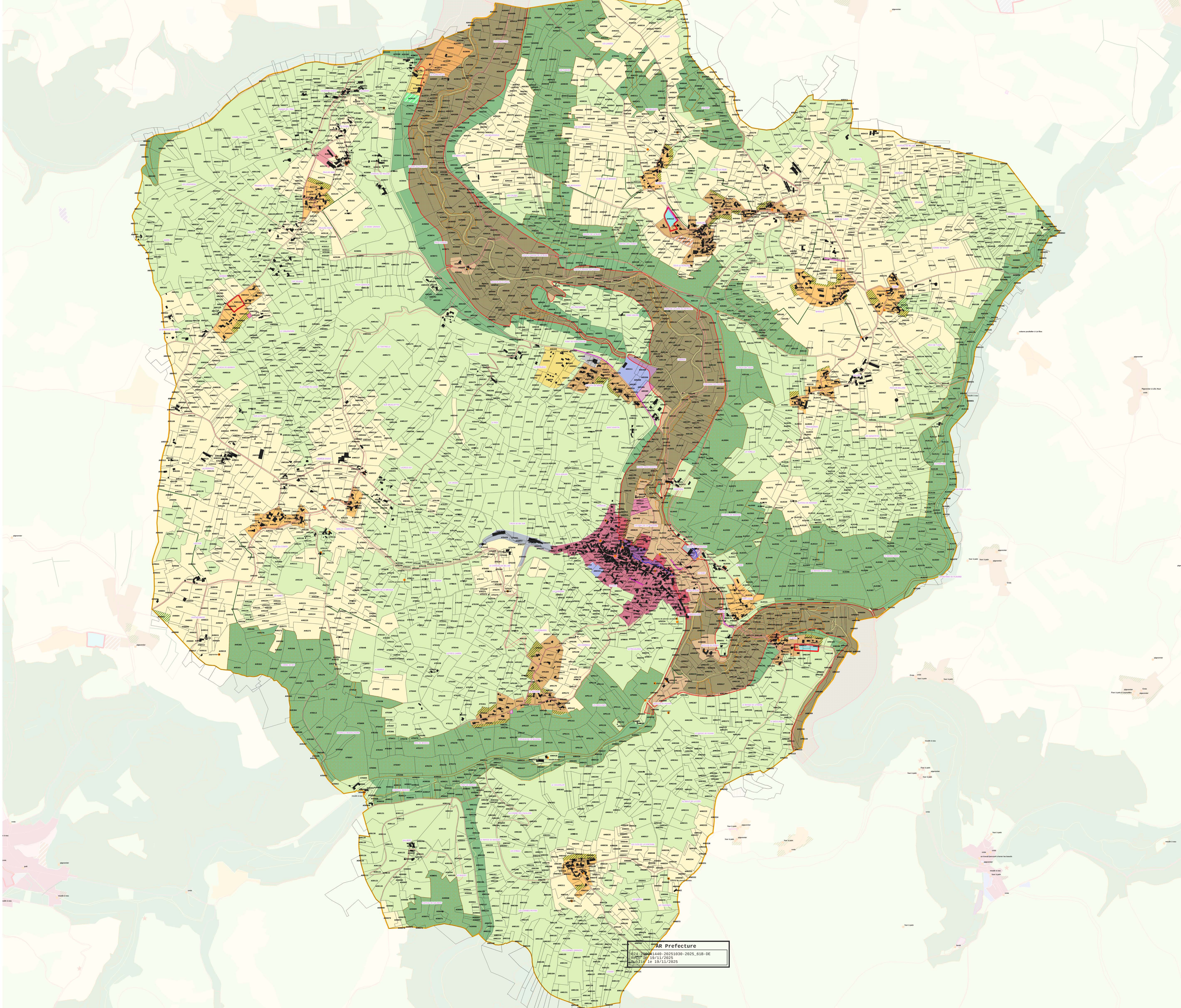
N - zone naturelle

Np - zone naturelle protégée

A - zone agricole

Ax - agricole économique

Nx - naturel économique



PAR Prefecture
624-20001440-20251030-2025_618-DE
Révisé le 19/11/2025
Révisé le 19/11/2025